



**ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
RELIZANE**

REF : DOT/SDT/DRA/06-03/2025

Relizane : 03/06/2025

*MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES
TELECOMMUNICATIONS DE RELIZANE*

*A Monsieur BENSATAL SEDDIK Faycel
Nahdj Cherif Abd el Rahman N 25 Relizane*

Objet : Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°73/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux du réseau de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°71 du 14/04/2025 relatif aux travaux CPT MSAN/CPTN48 il a été constaté :

- ***L'insuffisance du nombre d'agents.***
- ***Retard dans le délai d'exécution.***

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane
Salim DJIDJELLI